

VII.

Messire Charles-Antoine-François de la Foye, fils ainé de Michel-François de la Foye et d'Antoinette-Eléonore de Suret, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de Norolles, Mâlou et Saint-Pierre, fut capturé en l'église de Norolles le vendredi 24 janvier 1744. Son parrain fut Charles-François de la Foye son oncle; sa marraine, 3^e Catherine de la Foye des Cudncts sa tante. Il mourut à Caen rue St-Martin le 4 floréal an XII à 3 heures de l'après midi, âgé de 60 ans, après avoir assisté à l'effondrement de la fortune de sa famille, victime de son attachement et de son dévouement à la cause du Roi.

Il épousa par contrat du vendredi 12 mai 1750 passé au château de Combrey, en Fauguernon, et célébration du 16 mai suivant en l'église de Norolles, noble 8^e Louise-Alexandrine de Baudran, originaire de la paroisse d'Aquerville au diocèse de Bayeux, y née le 30 août 1762, demeurant paroisse de Fauguernon, fille de messire François de Baudran, chevalier de St-Louis, seigneur de St-Guinou, Launay-Havily et autres lieux et de feu noble dame Marie-Jeanne de Baudran. Le contrat de mariage fut fait du consentement de la mère du marié, de messire Jean Pierre de la Foye son frère, chevalier, lieutenant au régiment de Lorraine; de messire Auguste Jaques de Baudran oncle

maternel de la marieé seigneur de la Motte d'Aqueville et de Combrey, demeurant en son château de la Motte d'Aqueville, tant en son nom personnel qu'au nom du père de la mariée lequel habitait sa terre de Caenay Ravilly, paroisse S^e Père Marc-en-Poulet près S^e Servan; de noble demeurelle Roux. Delphine de Baudran sa tante maternelle, etc. La mariée apportait en dot 10.000 livres à lui dues par la succession de son aïeule maternelle Rose Francise de Parey, 6 cuillers, 6 fourchettes, 2 cuillers à ragout, 2 flambiaux, une cuelle avec son couvercle, le tout d'argent, des armes, des toiles, etc. Le tout estime 3340 livres provenant de la même succession. Ses témoins furent: messire Antoine-David-Gabriel Gueroult de Boutevont, présideint en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant en son château paroisse de Boutevont; messire Thomas Moulin, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de S^e Louis, demeurant à Lisieux, paroisse S^e Germain. Signèrent: d'Orglandes de Baudran, chevalier de la Foye; de la Foye, F. J. M. évêque de Lisieux; de Prie de Crequi; Louis du Bois, de Lurcet; M^{me} de Pray; Gassard; Aumont; Gueroult de Villers; Lambert Aumont; le Bas Villers; Leschamps d'Hermival, gueroult de Boutevont; Thomas Moulin; A. Gohier curé de Norolles; Hervé chapelain de Malou, Picquet. Proche émunt duc de Mortemart; de Ruchevant M^{me} de Mortemart; Aubert de Marclainville; des Hommets M^{me} de Marclainville; le C^{te} de Buffen, le chevalier de Buffon; le chevalier

99

de la Motte ; Turinghem de S^e Julien

On l'a vu, au degr^e VI, Charles-Antoine-François de la Foye se destinait au métier des armes, suivant l'exemple de tous ses ancêtres. Le 15 décembre 1760 sa mère et tutrice emprunta à d^e Madelaine-Judith Paillet du Perron, demeurant au Havre-de-Grâce, 43 livres de rente formant 800 livres de capital, somme destinée à permettre à son fils de s'acheter une lieutenance d'infanterie.

Le 26 février 1765 fut passé à Malou un accord-partage entre Mme de la Foye, ses deux fils et Mm. du Bosch et de Bonnechaise leurs parents.

Le 20 janvier 1771 autre partage entre Mme de la Foye et ses trois enfants. Par cet acte Charles-Antoine-François de la Foye eut Malou en sa qualité d'héritier noble de son frère aîné Antoine-François de la Foye déicide et héritaire Jean-Pierre de la Foye, leur cadet, reçut la ferme des Aulnets qu'avait racheté leur père à d^e Catherine de la Foye des Aulnets et à dame Marie-Magdeleine de la Foye veuve de Marc-Aurèle du Fay. Il y fut constaté que "les six fauteuils de tapisserie et leurs 4 housses de toile grise, deux couvertures blanches de coton pour courrir des lits, la glace qui est posée à la cheminée du cabinet d'assemblée du château de Malou avec les deux bras attachés à la dite cheminée servant à mettre deux bougies à charge de plus une toilette fermée de bois de noyer garnie de sa glace et garnie de trois fermant à clef et un hamac de toile cirée, appartiennent plus particulièrement à M. de la Foye Malou?"

Le 25 avril 1775, lui et son frère cadet rendirent

61

aveu, pour la terre des Aulnets, à Haut et
Puissant seigneur Louis-François V^e de Talarn,
chevalier de St-Louis, mestre de camp de cavalerie
premier maître d'hôtel de la Reine, seigneur de
Glatigny, à cause de sa femme Henriette-Jeanne
Elie de Beedelière.

Le 7 juillet 1798 il reçut hommage de ses
vassaux de Mâlon

Le 5 juillet 1789 lui et son frère consentirent
le bail de leur terre des Aulnets

Un certificat délivré à Bayeux le 1^{er} avril
1791 par le lieutenant colonel commandant le
47^e régiment d'infanterie (ci-dernier régiment
de Lorraine) et les capitaines et officiers du
même régiment relevant ses états de service
militaires ; ce document constate que " Charles-
" Antoine-François de la Foye commença à
" servir à ce régiment en qualité de soldat le
" 1^{er} mars 1760 ; fait enseigne le 18 mars 1761,
" lieutenant le 14 octobre 1761 ; capitaine en second
" le 8 avril 1779 ; capitaine commandant le
" 26 mai 1786 ; chevalier de St-Louis le 26 septembre
" 1786 ; fit avec le régiment les campagnes de 1760
" (guerre de Sept Ans) et assista au blocus du
" Havre-de-Grâce par les Anglais ; servit en 1761
" et 1762 en Allemagne et se retira du service
" le 1^{er} juillet 1791 pour cause de maladie, n'y étant
" compris avec honneur ; son zèle a remplir ses
" devoirs militaires lui ayant mérité notre estime
" et notre suffrage, nous lui avons donné le présent
" pour preuve de la valeur de services et lassurance
" de notre souvenir et considération pour lui."

Le document porte les signatures suivantes, etc.

103

ces signatures nous font connaître le personnel
officier du 47^e régiment d'infanterie, ci-dessous
de Lorraine, en août 1791, c'est à dire deux mois
après le voyage de Varennes et un mois après la
suspension du Roi :

Boulon, premier lieutenant. Colonel

P. H. R. de Nantes, capitaine

Le Morté, capitaine (alias de La Morte)

Pierre de la Foye, capitaine

Lagrange, capitaine

L.-Th. de Calonne capitaine

Maynard, capitaine.

Cherure, capitaine

D'Aubaz

Bonne

D'Anglaz

de Calonne, capitaine

Vertéuil

Le Chevalier du Bosch

Le Houssaye

Boudard

Kervaly

Quietdeville

Courson

Le Chevalier de la Hoque

Le Chevalier de Chaléon

Le Chevalier de Bonnefond

Le Chevalier de Châtenet

Le Reyrac

Le Chevalier de Courson

Le Chevalier de Treverret

Le Chevalier d'Auray

Boctey de Villers

105

de Nattes
Nadaillac
Bellerville

Le Chevalier de Parent
Thoreau de la Martinière
du Bosq

sa commission de capitaine en remplacement de la compagnie de Volven, en remplacement du capitaine de Bonnegarde, sous le colonel de Montemart fut signée à Versailles par le roi Louis XVI le 8 avril 1779. Cette même année il fut chargé du commandement d'une batterie en Haute Normandie sous les ordres du M^s de Beuvron (guerre d'Amérique. Envoyé projeté en Angleterre). Sa commission de capitaine commandant de la compagnie vacante au régiment de Lorraine, en remplacement du capitaine de la Motte, est du 26 mai 1786 et signé Louis et le Maréchal de Ségur ; elle est contre-signée, le 24 juin, Louis-Joseph de Bourbon (l'duc de Condé, plus tard chef des armées émigrées, et grand-père du duc d'Enghien.) Le 28 septembre 1786, il fut fait chevalier de St-Denis pour services rendus pendant 26 ans et deux campagnes ; la croix lui fut renseignée solennellement au château de Caen le 3 novembre suivant par le Baron de St-Malou major commandant les îles et château de Caen.

De tout ce qui précède, il résulte que les deux frères de la Foye émigrent très tard et seulement quand il occurent que la seule chance de salut du pays résideait dans

107

l'émigration armée sous les ordres de Condé. On n'est pas fixé sur la date de leur sortie de France. En tout cas, dès août 1791, M. de la Foye s'inscrivit avec son fils sur la liste des otages de Louis XVI, liste qu'avait imaginée le journaliste Lurosoy. « C'était, dit l'historien Lenôtre, un acte de courage, car il était facile de prétendre que les 611 noms portés à ce Rivage d'Or de la Fidélité composeraient bientôt un répertoire de suspects » (Tournebut, p. 65).

Lorsque l'armée des Princes fut licenciée, Charles-Antoine-François de la Foye se réfugia à Posen, en Pologne, avec sa jeune femme qui ne voulut jamais le quitter, malgré les fatigues et les privations, et leur vie durant ces longues années d'exil fut un véritable roman. C'est au cours de leur émigration que naquirent leurs deux autres fils.

Ce fait que lui et son fils aîné s'étaient offerts en otages de Louis XVI retarder le moment de leur retour en France quand la grande tourmente fut passée. Ce n'est que le 18 brumaire an XI (1802) que M. de la Foye qui résidait alors à Posen, fut amnistié du fait d'émigration, après avoir prononcé à Bruxelles devant du Châtellier, commissaire délégué par la police française, les serments et déclarations exigés des émigrés rentrants.

Cependant la belle terre de Malou avait été morcelée et vendue nationallement, tandis que ses magnifiques bois de haute forêt étaient abattus pour l'usage de la marine.

109

et que le mobilier du château était rendu aux enchères publiques. C'était la ruine pour la famille de la Foye. Le jeune Louis-François-Eléonor de la Foye devait consacrer sa vie à lui rendre sa situation, aidé en cela des conseils du poète de Chamisso, unique comme lui et son ami intime.

M. de la Foye mourut presque subitement d'une affection au cœur le 4 mai 1805 alors qu'il se promenait avec sa femme et ses deux plus jeunes enfants sur la promenade des Forts. St. Julian à Caen, ville où il s'était retrouvé. Il avait 61 ans.

Le 19 floréal an XII (1804) eut lieu le conseil de famille de ses enfants mineurs. Furent conviés : Jean-Pierre de la Foye leur oncle, demeurant alors à Clécy ; Michel-Philippe-Auguste Folliot de S' Félix, demeurant à Bayeux cousin des mineurs au maternel, Louis-Isidore-Armand de Folleville, demeurant à Arquerville, arrondissement de Falaise, leur cousin au maternel ; Claude-François-Hubert Souéz-Sollandon, demeurant à Baugueron, aussi leur cousin au maternel, Jean-François-Pierre-Xavier Couul de Longrais, ami. L'un oncle Jean-Pierre leur fut nommé tuteur. Leur frère ainé était alors à cette époque à Berlin.

Madame de la Foye habitait en 1805 Caen, rue de la Brigadière ; en 1808 même ville place St. Julian. Elle mourut à St. Malo vers 1830.

Leurs enfants furent :

1^e: Louis-François-Éléonor de la Foye, ainé, qui suit. Il épousa en 1828 Julie-Caroline de Sevelinges de Carayé et en eut une fille unique Mathilde-Thérèse de la Foye laquelle

11

épousa en 1855 Paul des Bois de la Broche
dont postérité.

2^e Eugène. Charles-François de la Foye,
cadet, qui continua la famille et épousa
en 1836 Geneviève-Jeanne-Marie Charlotte de
Meynard. -- On en parlera après son frère

3^e adolphe. François-Julien de la Foye, seigneur
cadet, né pendant l'émigration de
ses parents à Erfurt, en Thuringe (Allemagne)
le 11 avril 1798. élevé, comme son frère
Auguste, par leur frère aîné Louis d'après
les conseils et aux leçons d'éducation donné
par le célèbre poète et naturaliste Adolphe
de Chauvillois ami intime de Louis de
la Foye, il devint professeur d'hydrographie
de 1^{re} classe à l'école royale de la marine
de Brest et chevalier de la Légion d'Honneur.
Sous la Restauration, il habita à Caen
33 rue de Bretagne. Il épousa à

Rose Le Gentil du Paroys fille de Pierre
Le Gentil et de Rose Le Rihañ de Pennolé,
d'une famille originaire de St Malo. Ce
ce mariage issut une fille unique

mariée à

le Gagnon
de Chanteloup capitaine de frégate, chevalier
de la Légion d'Honneur. Sans postérité.